AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE DE LA ZONE 1 DU PALAIS UNIVERSITAIRE

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

LOT 01 – DÉMOLITION – GROS-ŒUVRE

Maître d'Ouvrage

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER – PALAIS UNIVERSITAIRE I 31 RUE DE L'UNIVERSITÉ I 34064 MONTPELLIER

Maître d'Œuvre

NM2A Architecture – 62 traverse du Mas Rouge - 34970 Lattes
Tél : 04 67 58 53 86 / Fax : 04 67 58 52 32 – contact@nm2a-architecture.com

DCE – 2026

Table des matières

1. GÉNÉRALITÉS 4
1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX 4
1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES GÉNÉRAUX 6
1.3 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES 6
1.3.1 Obligation de l'entrepreneur 6
1.3.2 Conditions particulières aux travaux de démolition 6
1.3.3 Bruits de chantier 6
1.3.4 Salissures du domaine public 6
1.3.5 Branchements 7
1.3.6 Responsabilité de l'entreprise 7
1.3.7 Connaissance du bâti 7
1.3.8 Gestion des déchets et nettoyage 7
1.3.9 Prescriptions techniques des déposes 7
1.3.10 Prescriptions techniques gros œuvre 7
1.4 SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES AUX TRAVAUX SUR EXISTANTS 7
1.4.1 Constat d'huissier 8
1.4.2 Protection et sauvegarde des existants 8
1.4.3 Sorties et enlèvement des matériaux de démolition et gravois 8
1.4.4 Échafaudages – Étaiements – Étrésillonnements 8
1.4.5 Stockage de matériaux et gravois 8
1.5 LIMITES DE PRESTATIONS 8
2 – SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES AUX TRAVAUX SUR EXISTANTS 9
2.1 – CONSTAT D'HUISSIER 9
2.2 – PROTECTIONS DES EXISTANTS, FERMETURE DU CHANTIER 9
2.3 – ÉCHAFAUDAGE EXTÉRIEUR SÉCURISÉ SUR LE DOMAINE PUBLIC – RUE ÉCOLE MAGE 9
2.4 – ÉCHAFAUDAGE SUR COURSIVE R+1 – RUE ÉCOLE MAGE 10
2.5 – ENTRETIEN DU CHANTIER 10
2.6 – INSTALLATION / DÉSINSTALLATION DES LOCAUX RÉGLEMENTAIRES DESTINÉS AUX OUVRIERS 10
3 – TRAVAUX DE DÉMOLITIONS, DÉPOSES ET ADAPTATIONS DE L'EXISTANT 11
3.1 – DÉPOSE DE MENUISERIES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS DIVERSES 11
3.2 – DESCELLEMENT SOIGNÉ ET DÉPOSE DE GRILLES EXTÉRIEURES (CADRES GRILLAGÉS) ET ÉVACUATION 11
3.3 – DÉPOSE DES RIDEAUX MÉTALLIQUES RDC 12
3.4 – DÉPOSE DE CLOISONS, Y COMPRIS MENUISERIES INTÉRIEURES INCORPORÉES 12
3.5 – DÉPOSE DE FAUX PLAFONDS 12
3.6 – DÉPOSE DE REVÊTEMENT DE SOL 12
3.7 – DÉPOSE DES AUTRES OUVRAGES DIVERS RÉSIDUELS BOIS, MÉTAL – PURGE COMPLÈTE DES PLATEAUX 13
3.8 – DÉPOSE DE LA GRILLE DE DÉSENFUMAGE R+2 – RUE DE L'ÉCOLE MAGE 13
3.9 – ÉVACUATION DES DÉBLAIS 13
4 – TRAVAUX DE REPRISE DES EXISTANTS, PRÉPARATION DES SUPPORTS 14

4.1 – REPRISE DES TABLEAUX DE MENUISERIES : DRESSEMENT DU TABLEAU ET RECONSTITUTION DE L'APPUI POUR POSE 14
4.2 – PERCEMENTS DANS MURS POUR LES AUTRES CORPS D'ÉTAT ET CALFEUTREMENT 14
4.3 – TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DES ENCADREMENTS RDC : RECONSTITUTION D'ENCADREMENT EN SURÉPAISSEUR AU MORTIER DE CHAUX TEINTÉ, DÉCOUPE DE L'APPUI BÉTON 14
4.4 – REBOUCHAGES DIVERS (NOTAMMENT FAÇADE SUR ÉCOLE MAGE)..... 15
4.5 – REPRISE EN SOUS-ŒUVRE ET OUVERTURE DE MENUISERIE 15
4.6 – RÉALISATION D'ENCADREMENT EN PIERRE..... 15
5 – OUVRAGES À BÂTIR 16
5.1 – POSE DES RAILS SUPPORTS DES BRASSEURS D'AIR – BUREAUX (MODÈLE HELIOS)..... 16

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent tous les ouvrages énumérés au présent C.C.T.P. Ces ouvrages seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du présent C.C.T.P., du Cahier des Clauses Communes Générales (CCCG) et de la série des plans du dossier. Ils comprennent tous les ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux.

L'entrepreneur devra fournir ses installations complètes et tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'Art. Il est rappelé que tous les déchets générés par le présent lot sont à évacuer en décharge par ses soins et à ses frais.

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants:

- Chapitre 1 – Spécifications particulières aux travaux sur existants :
- 1.0 Constat d'huissier
- 1.1 Protections des existants et fermeture du chantier
- 1.2 Échafaudage extérieur sécurisé – Rue École Mage
- 1.3 Échafaudage sur coursive R+1 – Rue École Mage
- 1.4 Entretien du chantier
- 1.5 Installation/désinstallation des locaux réglementaires ouvriers
- Chapitre 2 – Travaux de démolitions, déposes et adaptations de l'existant :
- 2.1 Dépose de menuiseries extérieures et occultations diverses (RDC, R+1, R+2 – façades rue École Mage et cour Soulage)
- 2.2 Descellement et dépose de grilles extérieures (cadres grillagés) – RDC et R+1 rue École Mage
- 2.3 Dépose des rideaux métalliques RDC – local 031 Imprimerie
- 2.5 Dépose de cloisons, y compris menuiseries intérieures incorporées (plateaux R+1 et R+2)
- 2.6 Dépose de faux plafonds (dalles minérales et lames métalliques – plateaux RDC, R+1, R+2)
- 2.7 Dépose de sol souple (plateaux RDC, R+1, R+2)
- 2.8 Dépose de revêtement de sol (local 031, plateaux R+1 et R+2)
- 2.9 Dépose des autres ouvrages divers résiduels bois et métal – purge complète des plateaux
- 2.10 Dépose de la grille de désenfumage R+2 – rue École Mage
- 2.11 Évacuation des déblais et gravois
- Chapitre 3 – Travaux de reprise des existants, préparation des supports :
- 3.1 Reprise des tableaux de menuiseries : dressement et reconstitution de l'appui (44 unités)
- 3.2 Percements dans murs pour les autres corps d'état et calfeutrement
- 3.3 Traitement spécifique des encadrements RDC – reconstitution au mortier de chaux teinté (3 unités)
- 3.4 Rebouchages divers en façade rue École Mage
- 3.5 Reprises en sous-œuvre et ouverture de menuiseries (4 unités)
- 3.6 Réalisation d'encadrements en pierre (4 unités)
- 3.7 Traitement des voûtes du RDC – purge des enduits – local 031 (125 m²)
- 3.8 Traitement des murs – purge – local 031 (150 m²) + provisions pour ouvrages annexes
- Chapitre 4 – Ouvrages à bâtir :
- 4.1 Pose des rails supports des brasseurs d'air – bureaux modèle Helios (26 unités, provision)

Il est à noter que le projet prévoit les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) et Tranches Optionnelles (TO) suivantes :

Prestations supplémentaires éventuelles :

PSE 02-1 : Plus-value châssis fixe sur PB02 au R+1

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste à l'adjonction d'un châssis vitré CF 1/2h à côté les PB02 (à droite ou à gauche selon la disposition des portes) sur le niveau R+1. Les dimensions hors-tout de ces châssis sont 100x210cm.

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Néant

PSE 02-2 : Plus-value châssis fixe sur PB02 au R+2

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste à l'adjonction d'un châssis vitré CF 1/2h à côté les PB02 (à droite ou à gauche selon la disposition des portes) sur le niveau R+2. Les dimensions hors-tout de ces châssis sont 100x210cm.

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Néant

PSE 02-3 : Plus-value porte vitrée sur PB 02 au R+1

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste au remplacement de la porte pleine PF1/2h prévue en PB02 par une porte vitrée PF1/2h

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Néant

PSE 02-4 : Plus-value porte vitrée sur PB 02 au R+2

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste au remplacement de la porte pleine PF1/2h prévue en PB02 par une porte vitrée PF1/2h

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Néant

Tranches optionnelles :

TO 01 : Aménagement de la cour Marie de Montpellier
Lot concerné : lot 09
Consistance : La tranche optionnelle consiste en l'aménagement de la cour Marie de Montpellier
Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-1a : Cabine acoustique de réunion 4 personnes

Lot concerné : lot 02

Consistance : La tranche optionnelle consiste à la fourniture et à l'installation d'une cabine acoustique de réunion pour 4 personnes. Celle-ci reprendra les caractéristiques de cabine type Island Quattro ou Framery Four, ou équivalent

Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-1b : Bulle acoustique de réunion 4 personnes (cloisonnement traditionnel)

Lot concerné : lot 02 / lot 04

Consistance : La tranche optionnelle à referme l'alcôve des circulations prévue dans le marché de base avec un ensemble vitré intérieur constitué :

- 2 pans fixes latéraux CF1h type bord-à-bord
- 1 pan comprenant une porte vitrée PF1/2h

A l'intérieur, une table fixe sur pied sera fournie et posée.

L'ensemble devra comporter tous les PV appropriés.

Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-2a : Cabine acoustique de réunion 1 personne

Lot concerné : lot 02

Consistance : La tranche optionnelle consiste à la fourniture et à l'installation d'une cabine acoustique de réunion pour 1 personne. Celle-ci reprendra les caractéristiques de cabine type Island Desk ou Framery One, ou équivalent

Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-2b : Bulle acoustique de réunion 1 personne (cloisonnement traditionnel)

Lot concerné : lot 02 / lot 04

Consistance : La tranche optionnelle à referme les 2 alcôves des circulations prévues dans le marché de base avec un ensemble vitré intérieur constitué :

- 1 pans fixe CF1h type bord-à-bord
- 1 pan comprenant une porte vitrée PF1/2h

A l'intérieur, une table fixe sur pied sera fournie et posée.

L'ensemble devra comporter tous les PV appropriés.

Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

Les travaux de dépose et curage ne font l'objet d'aucun DTU ni CCTG. Ils devront cependant respecter strictement les différentes réglementations les concernant, notamment :

– Les réglementations locales concernant les déposes, ou, à défaut, les instructions des services publics concernés
– Toutes les réglementations concernant la sécurité
– Tous les textes relatifs à l'hygiène et à la sécurité sur les chantiers, à la protection de l'environnement, aux limitations des bruits de chantier

Pour le gros œuvre, les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur, notamment aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) et aux Normes Françaises (N.F.) en vigueur.

1.3 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.3.1 Obligation de l'entrepreneur

L'entrepreneur devra prendre contact en temps utile avec les services compétents et se renseigner sur les conditions particulières qui pourraient lui être imposées pour l'exécution de ses travaux. Il posera tous les panneaux de signalisation nécessaires, éclairages de nuit, et prendra toutes les mesures utiles en vue de prévenir les usagers des dangers aux abords du chantier.

1.3.2 Conditions particulières aux travaux de démolition

Le chantier ne sera ouvert qu'après autorisation régulière délivrée par les services compétents. L'entrepreneur devra respecter les heures d'ouverture du chantier qui lui auront été notifiées. Aucun trouble ne devra être apporté à la tranquillité du voisinage en dehors de ces heures.

1.3.3 Bruits de chantier

Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la réglementation en vigueur pour le site considéré.

1.3.4 Salissures du domaine public

Pendant toute la durée des travaux, les voies et trottoirs du domaine public devront toujours être maintenus en parfait état de propreté.

1.3.5 Branchements

L'entrepreneur devra prendre contact en temps voulu avec les services généraux du Rectorat pour s'assurer que toutes les dispositions ont été prises concernant les démontages ou coupures des branchements eau, électricité, gaz, téléphone ou autres.

1.3.6 Responsabilité de l'entreprise

L'entrepreneur demeurera responsable des dégâts, dégradations et désordres occasionnés par les vibrations, sur le chantier ou à des tiers (mitoyenneté, voisinage, voiries, réseaux publics). Il sera également rendu responsable de tous les accidents survenus sur le chantier ou à proximité dus à un manque de protection ou de signalisation.

1.3.7 Connaissance du bâti

L'entrepreneur du présent lot se rendra obligatoirement sur les lieux pour contrôler et compléter éventuellement tous manques aux documents du dossier, et ne pourra arguer d'un oubli ou d'une imprécision pour se soustraire à une finition complète de ses ouvrages ou prétendre à des travaux supplémentaires. La reconnaissance portera notamment sur :

- Les accès et les abords du projet
- L'éloignement de la décharge publique
- Les possibilités de stockage des matériaux et d'organisation du chantier
- L'état des existants et leurs principes constructifs
- La nature des matériaux constituant les existants
- La nature et la constitution des structures porteuses et des planchers

1.3.8 Gestion des déchets et nettoyage

Il est attendu une rigueur absolue dans la tenue du chantier. L'entreprise est tenue à une obligation de résultat en termes de propreté, gestion des déchets et rangement des postes de travail. L'évacuation des bennes de chantier est à la charge du présent lot. En fin de travaux, l'ensemble du chantier sera livré propre et débarrassé de tous gravois.

1.3.9 Prescriptions techniques des déposes

Les méthodes et moyens de démolition sont laissés au choix de l'entrepreneur, qui devra les définir en fonction de la nature de l'ouvrage à démolir, de son emplacement et de son environnement. L'entrepreneur devra dans tous les cas assurer :

- La sécurité du personnel du Rectorat, de son personnel et du public
- La conservation sans dommages des propriétés voisines
- La protection des ouvrages et constructions conservés contigus ou situés à proximité
- L'étanchéité des constructions contiguës

1.3.10 Prescriptions techniques gros œuvre

Les matériaux entrant dans les ouvrages devront répondre aux spécifications des DTU et normes en vigueur, ou justifier d'un Avis Technique certifiant leur aptitude pour l'emploi envisagé.

Lorsqu'il existe une interface avec de la pierre de taille ou de la maçonnerie de moellon traditionnelle, le titulaire prévoira l'utilisation de chaux en guise de liant hydraulique pour garantir la perspiration des ouvrages.

Le rebouchage des percements et réservations s'effectuera au mortier de ciment, parfaitement lissé en surface, en préservant les caractéristiques acoustiques et de résistance au feu de la paroi ou du plancher.

1.4 SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES AUX TRAVAUX SUR EXISTANTS

En rapport avec la présence de plomb, l'entreprise titulaire du lot devra transmettre au CSPS le mode opératoire des déposes de menuiseries, des redressements des tableaux et des évacuations des déchets, ainsi que les protections individuelles et collectives mises en place.

L'entreprise aura noté la réalisation d'un prototype/bureau type en amont de toute autre intervention afin de permettre une validation par l'Architecte des Bâtiments de France.

1.4.1 Constat d'huissier

La réalisation d'un constat d'huissier exhaustif est à la charge du présent lot. Il sera remis en 1 exemplaire papier original signé et en version PDF avec signature électronique.

1.4.2 Protection et sauvegarde des existants

L'entrepreneur devra mettre en place toutes installations de protection et de sauvegarde des existants nécessaires (garde-corps, platelages, écrans anti-poussière, bâches, protection des revêtements de sols par feutrine ou moquette de chantier).

1.4.3 Sorties et enlèvement des matériaux de démolition et gravois

Tous les matériaux résultant des travaux seront évacués au fur et à mesure de l'avancement (quotidiennement). Le lieu de dépôt est au choix de l'entrepreneur, tous droits de décharge étant à sa charge.

1.4.4 Échafaudages – Étaiements – Étrésillonnements

Les échafaudages proposés devront répondre aux prestations spécifiques METAH et SCALP. Cette mutualisation sera contractualisée sous forme d'une convention soumise à l'avis du CSPS.

1.4.5 Stockage de matériaux et gravois

Tout stockage se fera dans un espace unique réservé à cet effet déterminé en phase préparatoire. En aucun cas les matériaux ne devront être stockés sur les planchers bois des étages.

1.5 LIMITES DE PRESTATIONS

L'entrepreneur devra prendre contact avec les autres corps d'état afin d'assurer la coordination de ses travaux. Il devra formuler toutes observations ou réserves par écrit et en temps utile auprès du Maître d'œuvre.

Travaux à charge des autres lots :

- Lot 02 – Menuiseries extérieures bois / BSO métalliques / Menuiserie intérieure
- Lot 03 – Serrurerie : garde-corps, lambrequins, chaises métalliques, ventelles
- Lot 04 – Cloisons – Faux plafonds – Isolation
- Lot 05 – Peinture – Revêtements de sols
- Lot 06 – Nettoyage
- Lot 07 – Génie Climatique – Plomberie (fourniture des rails et brasseurs d'air)
- Lot 08 – Électricité

2 – SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES AUX TRAVAUX SUR EXISTANTS

2.1 – CONSTAT D'HUISSIER

Réalisation d'un constat d'huissier exhaustif à la charge du présent lot. Il sera représentatif des secteurs rénovés et des accès au chantier, y compris sur les abords immédiats.

Le constat sera remis en 1 exemplaire papier original signé par l'huissier et en version informatisée (document PDF avec signature électronique).

Unité : *Ensemble*

Localisation : *Ensemble du chantier*

2.2 – PROTECTIONS DES EXISTANTS, FERMETURE DU CHANTIER

Fourniture, mise en place et maintien en parfait état pendant toute la durée du chantier des protections des existants, comprenant :

- Calfeutrement des menuiseries par planches bakélisées avec calfeutrement périphérique empêchant toute venue d'eau
- Isolement de la zone chantier : cloisons, bâches et films vinyle anti-poussière
- Signalétique de chantier réglementaire (panneaux, éclairages de nuit)
- Protection des revêtements de sols par feutrine ou moquette de chantier dans toutes les zones de passage et dans les locaux touchés

Lors des travaux dégageant des poussières, l'entrepreneur prendra toutes mesures pour éviter leur propagation (écrans en bâche, film vinyle, emploi d'aspirateurs si nécessaire).

Unité : *Forfait*

Localisation : *Ensemble du chantier*

2.3 – ÉCHAFAUDAGE EXTÉRIEUR SÉCURISÉ SUR LE DOMAINE PUBLIC – RUE ÉCOLE MAGE

Fourniture, montage, entretien et démontage d'un échafaudage extérieur sécurisé sur le domaine public comprenant :

- Bardage et porte sécurisée
- Alarme conforme aux prescriptions METAH et SCALP
- Hauteur : 15 m – Linéaire : 32 m

La classe d'échafaudage à mettre en œuvre devra tenir compte des ouvrages à réaliser, notamment la création d'ouvertures façade rue Ecole Mage. La maitrise d'œuvre prescrit donc un échafaudage **de classe 4 minimum selon la norme NF EN 12 811**, permettant l'équipement de matériels de transports de matériaux.

Les dimensions sont données à titre indicatif, et il revient à l'entreprise de prévoir un échafaudage capable de couvrir les besoins pour ses ouvrages comme pour ceux des autres lots. L'entreprise aura pris connaissance ce ces derniers en phase appel d'offre.

L'échafaudage sera mutualisé entre les différents lots intervenants sur cette façade dans le cadre d'une convention soumise à l'avis du CSPS.

Unité : *Forfait*

Localisation : *Façade rue École Mage*

2.4 – ÉCHAFAUDAGE SUR COURSIVE R+1 – RUE ÉCOLE MAGE

Fourniture, montage, entretien et démontage d'un échafaudage sur coursive R+1 comprenant :

- Bardage et porte sécurisée
- Alarme conforme aux prescriptions METAH et SCALP
- Hauteur : 10 m – Linéaire : 25 m

Unité : *Forfait*

Localisation : *Coursive R+1 – Façade rue École Mage*

Les dimensions sont données à titre indicatif, et il revient à l'entreprise de prévoir un échafaudage capable de couvrir les besoins pour ses ouvrages comme pour ceux des autres lots. L'entreprise aura pris connaissance ce ces derniers en phase appel d'offre.

La classe d'échafaudage à mettre en œuvre devra tenir compte des ouvrages à réaliser. L'entreprise aura inclus dans son offre un examen des besoins. La maitrise d'œuvre prescrit un échafaudage de classe 3 minimum ***selon la norme NF EN 12 811****, permettant l'équipement de matériels de transports de matériaux.*

2.5 – ENTRETIEN DU CHANTIER

Entretien quotidien du chantier comprenant le balayage fin, l'aspiration des poussières et la résolution des problèmes courants de propreté et de gestion des déchets au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Unité : *Journée*

Localisation : *Ensemble du chantier*

2.6 – INSTALLATION / DÉSINSTALLATION DES LOCAUX RÉGLEMENTAIRES DESTINÉS AUX OUVRIERS

Fourniture, mise en place et repli en fin de chantier des locaux réglementaires destinés aux ouvriers conformément aux dispositions du Code du Travail (vestiaires, sanitaires, local de repos, etc.).

Unité : *Forfait*

Localisation : *Ensemble du chantier*

3 – TRAVAUX DE DÉMOLITIONS, DÉPOSES ET ADAPTATIONS DE L'EXISTANT

NOTA GÉNÉRAL – FINITIONS AU DROIT DES EXISTANTS ET PAREMENTS CONSERVÉS :

Pour tous les ouvrages ou parties d'ouvrages modifiés, pour tous les parements conservés au droit des ouvrages démolis ou modifiés, il est dû au présent lot tous les ouvrages de finitions, de raccordement, de reprise des aplombs et alignements par piquages, enduisages, reprise des arêtes, compléments d'enduits, etc., pour permettre au peintre une finition par peintures ou revêtements muraux, sans travaux complémentaires autres que ceux requis par les D.T.U.

3.1 – DÉPOSE DE MENUISERIES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS DIVERSES

Dépose et évacuation d'ouvrages de menuiseries extérieures de tous types, y compris dormant sans réemploi, ainsi que les stores ou rideaux fixés ou non à la menuiserie. Travaux effectués avec soin pour éviter toutes dégradations aux maçonneries contiguës conservées. Compris hachements de plâtre ou mortier, descellements, démontage de pattes de fixation, tous coupements, dépose des tablettes, couvre-joints et habillages.

Ouvrages complémentaires à la charge du présent lot :

- Calfeutrement des feuillures au mortier de chaux prompt (mélange chaux/ciment)
- Révision et reprise si nécessaire des rejingots au mortier de ciment pour recevoir les nouvelles menuiseries (l'emploi de ciment se réservera strictement au rejingot)
- Révision et reprise si nécessaire des appuis au mortier de chaux / ou chaux prompt selon la nature de la reprise
- Fourniture et mise en place de panneaux bois d'occultation provisoire bakélisés avec calfeutrement périphérique, sans percement dans la pierre (pose et dépose)

En cas d'intervention sur une partie visible de la façade, toute reprise sera exclusivement réalisée par du mortier de chaux (ragréage), suivi d'une patine d'harmonisation et d'une eau forte teintée avec des pigments naturels ou oxydes non nuisibles (3 passes minimum).

Quantités :

- RDC – Rue École Mage : 5 unités
- RDC – Cour Soulage : 5 unités
- R+1 – Rue École Mage : 8 unités
- R+1 – Cour Soulage : 7 unités
- R+2 – Rue École Mage : 8 unités
- R+2 – Cour Soulage : 7 unités

Unité : *Unité (U)*

Localisation : *Cf. plans de repérage et carnet de menuiseries Architecte*

3.2 – DESCELLEMENT SOIGNÉ ET DÉPOSE DE GRILLES EXTÉRIEURES (CADRES GRILLAGÉS) ET ÉVACUATION

Descellement soigné et dépose de grilles extérieures (cadres grillagés) sans réemploi, compris descellements, démontage de pattes de fixation, rebouchage soigneux des trous de scellement.

Quantités :

- RDC – Rue École Mage : 5 unités
- R+1 – Rue École Mage : 8 unités

Unité : *Unité (U)*

Localisation : *Rue École Mage – RDC et R+1 – Cf. plans de repérage Architecte*

3.3 – DÉPOSE DES RIDEAUX MÉTALLIQUES RDC

Dépose des rideaux métalliques du RDC, y compris les mécanismes de manœuvre, les tabliers, les coffres et tous accessoires de fixation, sans réemploi.

Quantités :

- RDC – Local 031 Imprimerie : 5 unités

Unité : *Unité (U)*

Localisation : *RDC – Local 031 Imprimerie*

3.4 – DÉPOSE DE CLOISONS, Y COMPRIS MENUISERIES INTÉRIEURES INCORPORÉES

Dépose soigneuse de l'ensemble des cloisons, y compris les menuiseries intérieures incorporées (portes, cadres, bâtis), les doublages et les huisseries. Compris l'enlèvement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux déposés.

Quantités :

- Plateau R+1 : 250 m²
- Plateau R+2 : 220 m²

Unité : *m²*

Localisation : *Plateaux R+1 et R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

3.5 – DÉPOSE DE FAUX PLAFONDS

Dépose de l'ensemble des faux plafonds (dalles minérales, lames métalliques, cassettes micro-perforées, panneaux acoustiques collés), y compris ossature métallique, suspentes et cornières de rives.

Quantités :

- Dalles minérales – Plateau RDC : 124 m²
- Dalles minérales – Plateau R+1 : 114 m²
- Lames métalliques – Plateau R+1 : 114 m²
- Dalles minérales – Plateau R+2 : 190 m²
- Lames métalliques – Plateau R+2 : 90 m²

Unité : *m²*

Localisation : *Plateaux RDC, R+1, R+2 – Cf. plans de repérage plafonds Architecte*

3.6 – DÉPOSE DE REVÊTEMENT DE SOL

Dépose et évacuation des revêtements de sol des locaux concernés, compris nettoyage du support, enlèvement des plinthes et baguettes de seuil.

Quantités :

- Purge des revêtements de sol – Local 031 Imprimerie – RDC : 165 m²
- Dépose du revêtement de sol – Plateau R+1 : 200 m²
- Dépose du revêtement de sol souple (hors plancher technique) – Plateau R+2 : 36 m²

Unité : *m²*

Localisation : *Local 031 RDC, Plateaux R+1 et R+2 – Cf. plans de repérage sols Architecte*

3.7 – DÉPOSE DES AUTRES OUVRAGES DIVERS RÉSIDUELS BOIS, MÉTAL – PURGE COMPLÈTE DES PLATEAUX

Dépose et évacuation de tous ouvrages divers résiduels en bois et métal non décrits par ailleurs (éléments de mobilier fixe, habillages, chapeaux de gaine, caissons, etc.) pour purge complète des plateaux et préparation des supports en vue des travaux de réhabilitation.

Quantités :

- Purge des revêtements de sol – Local 031 – RDC : 165 m² (forfait inclus)
- Dépose du revêtement de sol – Plateau R+1 : 200 m² (forfait inclus)
- Dépose du revêtement de sol souple (hors plancher technique) – Plateau R+2 : 36 m² (forfait inclus)

Unité : *Forfait*

Localisation : *RDC, R+1, R+2*

3.8 – DÉPOSE DE LA GRILLE DE DÉSENFUMAGE R+2 – RUE DE L'ÉCOLE MAGE

Dépose de la grille de désenfumage existante en R+2, côté rue de l'École Mage, y compris démontage de tous les organes de fixation, rebouchage soigneux et évacuation.

Unité : *Unité (U)*

Localisation : *R+2 – Rue École Mage : 1 unité*

3.9 – ÉVACUATION DES DÉBLAIS

Évacuation de l'ensemble des gravats issus des travaux de démolitions et des déchets de construction du présent lot. Les matériaux seront évacués au fur et à mesure de l'exécution des travaux (quotidiennement), stockés dans des bennes à gravats bâchées et évacués au centre de traitement et de recyclage agréé, y compris frais de décharge.

Conformément au CCCG, l'entreprise devra effectuer le tri de ses déchets avec stockage dans des bennes séparées et évacuation en décharge agréée selon les filières réglementaires.

Unité : *Forfait*

Localisation : *Ensemble du chantier*

4 – TRAVAUX DE REPRISE DES EXISTANTS, PRÉPARATION DES SUPPORTS

4.1 – REPRISE DES TABLEAUX DE MENUISERIES : DRESSEMENT DU TABLEAU ET RECONSTITUTION DE L'APPUI POUR POSE

Dressement du tableau intérieur (correction géométrique) et reconstitution de l'appui maçonné pour permettre la pose des nouvelles menuiseries extérieures, comprenant :

- Révision et reprise si nécessaire des rejingots au mortier de ciment. L'emploi de ciment se réservera strictement au rejingot. Les dimensions du rejingot seront conformes au DTU
- Révision et reprise si nécessaire des appuis au mortier de chaux / ou chaux prompt (mélange chaux/ciment) selon la nature de la reprise
- Rebouchages et harmonisation avec les encadrements pierre suite à la dépose

En cas d'intervention sur une partie visible de la façade, toute reprise sera exclusivement réalisée par du mortier de chaux (ragréage), suivi d'une patine d'harmonisation et d'une eau forte teintée avec des pigments naturels ou oxydes non nuisibles (3 passes minimum).

NOTA : *Une synthèse et un relevé de cotes seront réalisés avec le lot 02 MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS pour valider les dimensions de chaque tableau avant intervention.*

Unité : *Unité (U)*

Localisation : *Façades cour Soulage et rue École Mage – 44 unités*

4.2 – PERCEMENTS DANS MURS POUR LES AUTRES CORPS D'ÉTAT ET CALFEUTREMENT

À la charge du présent lot, l'exécution des percements et réservations à exécuter sous la directive des lots 07 Génie Climatique et 08 Électricité, comprenant :

- Percement des murs pour passage des réseaux hydrauliques, aérauliques et électriques
- Si nécessaire, mise en œuvre des moyens d'étaiement et de contreventement des maçonneries
- Sujétions de reprise en sous-œuvre
- Rebouchage soigneux des trous au mortier de ciment, après pose des réseaux et fourreaux par le lot concerné, en préservant les caractéristiques acoustiques et de résistance au feu de la paroi

Le traçage des implantations est à la charge des lots 07 et 08. L'ensemble est à réaliser conformément aux plans d'étude des BET concernés.

NOTA : *Si la réservation est inférieure à Ø 150 mm ou 150 × 150 mm, pas de renforts. Au-delà, renforts selon recommandations du Bureau d'Études Structure.*

Unité : *Forfait*

Localisation : *Ensemble du chantier*

4.3 – TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DES ENCADREMENTS RDC : RECONSTITUTION D'ENCADREMENT EN SURÉPAISSEUR AU MORTIER DE CHAUX TEINTÉ, DÉCOUPE DE L'APPUI BÉTON

Traitement spécifique des encadrements de menuiseries au rez-de-chaussée comprenant :

- Reconstitution des encadrements en surépaisseur au mortier de chaux teinté avec pigments naturels ou oxydes non nuisibles, pour harmonisation avec les pierres existantes
- Découpe de l'appui béton pour adaptation aux nouvelles menuiseries
- Toutes sujétions de finition et d'harmonisation avec les encadrements pierre existants

Unité : *Unité (U)*

Localisation : *RDC – Rue École Mage : 3 unités*

4.4 – REBOUCHAGES DIVERS (NOTAMMENT FAÇADE SUR ÉCOLE MAGE)

Rebouchages divers en façade, notamment suite aux déposes de menuiseries, de grilles et d'équipements divers, comprenant :

- Rebouchage au mortier de chaux des trous et saignées en façade
- Harmonisation des ragréages avec les parements de pierre existants
- Patine d'harmonisation si nécessaire

Unité : *Forfait*

Localisation : *Façade rue École Mage*

4.5 – REPRISE EN SOUS-ŒUVRE ET OUVERTURE DE MENUISERIE

Reprises en sous-œuvre nécessaires à la création ou à l'agrandissement d'ouvertures de menuiseries en façade, comprenant :

- Étaiements et contreventements préalables des maçonneries
- Découpe contrôlée des maçonneries
- Mise en place des linteaux et seuils nécessaires
- Toutes sujétions de reprise en sous-œuvre et de stabilité
- Exécution conforme aux études de structure et à la méthodologie agréée par le Bureau de contrôle et le CSPS

Unité : *Unité (U)*

Localisation : *Façade rue École Mage : 4 unités*

4.6 – RÉALISATION D'ENCADREMENT EN PIERRE

Fourniture et pose d'encadrements en pierre taillée pour les nouvelles ouvertures créées en façade, comprenant :

- Fourniture de pierres de taille de nature et de finition conformes aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France
- Taille et pose des pierres d'encadrement (piédroits, linteaux, appuis)
- Jointoiement au mortier de chaux
- Toutes sujétions de mise en œuvre et d'harmonisation avec les pierres existantes

Unité : *Unité (U)*

Localisation : *Façade rue École Mage : 4 unités*

5 – OUVRAGES À BÂTIR

5.1 – POSE DES RAILS SUPPORTS DES BRASSEURS D'AIR – BUREAUX (MODÈLE HELIOS)

Mise en œuvre et toute sujétion de pose de rails métalliques pour supporter les brasseurs d'air de type HELIOS ou équivalent dans les bureaux, entre façade et cloison brique séparative bureau/couloir ou entre cloisons séparatives de bureaux.

- Fourniture des rails et des brasseurs d'air : à la charge du lot CVC
- Le type de scellement des rails aux supports existants devra être approuvé par le Maître d'œuvre avant exécution

Unité : *Unité (U) – provision*

Localisation : *RDC / R+1 / R+2 – Bureaux : 26 unités – Cf. plans projet et plans génie climatique*